Nous vous prions, Messieurs, d'examiner dans le n° 47 de la *Gazette universelle* un article qui est relatif à Marseille et dont vous reconnaîtrez la fausseté et la malignité ; il s'agirait de requérir le rédacteur de déclarer le nom de la personne qui lui donne de semblables nouvelles, et d'agir en conséquence pour rappeler ces méchants au devoir.

Nous vous saluons, Messieurs, bien cordialement[1].

Paris, 21 février 1792.

Messieurs,

Enfin les affaires dont le conseil général de la commune nous a chargés sont en mouvement, et nous pouvons vous entretenir de nos opérations sans nuire à notre travail, qui pendant huit jours a demandé toute notre attention. La conférence avec les députés du département des Bouches-du-Rhône eut lieu le jour que nous vous avions indiqué. Nous en fûmes fort bien reçus. Le résultat de la conférence fut, 1° que nous ne paraîtrions à l'Assemblée nationale qu'après avoir instruit les Jacobins de la situation du département des Bouches-du-Rhône et des principes contre-révolutionnaires de son directoire ; 2° que nous ne lirions pas à l'Assemblée nationale la longue dénonciation du conseil général de la commune, d'abord parce que l'Assemblée nationale ne permet pas qu'on l'entretienne longtemps à la barre, et ensuite parce que, dans cette dénonciation, nous insistons beaucoup trop sur les intérêts de Marseille et trop peu sur l'état général du département, menacé d'une invasion et d'une guerre civile ; 3° que nous ne lirions en conséquence à la barre que le précis de la dénonciation, mais que nous la déposerions toujours sur le bureau avec les autres pièces justificatives ; 4° enfin que nous ferions imprimer un mémoire pour mieux éclairer l'Assemblée nationale sur les complots que nous dénoncions. Nous avions la parole mercredi aux Jacobins, mais les députés présents ayant été appelés pour se rendre à une séance extraordinaire de l'Assemblée nationale occasionnée par des troubles survenus au faubourg Saint-Marceau au sujet des accaparements, on renvoya notre affaire à vendredi ; vendredi, il y eut encore séance extraordinaire, et nous fûmes remis à dimanche. Cependant on nous instruisit que le rapport des troubles d'Arles avait été mis à l'ordre de la séance du samedi soir. Nous fûmes l'entendre ; il était vrai dans les détails, mais les conséquences étaient celles d'un modéré, c'est-à-dire celles d'un homme qui voit deux partis là où il n'existe réellement qu'une faction ennemie de la liberté. Le projet de décret était encore plus faible ; il tendait à tout accommoder, à tout pardonner, et à laisser par conséquent dans Arles le patriotisme opprimé. Nous crûmes que rien ne pouvait mieux faire ressortir ce rapport que la dénonciation de Marseille ; en conséquence nous nous rendîmes dimanche à l'Assemblée pour paraître à la barre, mais M. Condorcet nous fit dire que la cause de Marseille était trop intéressante pour être confondue avec toutes les pétitions du dimanche, et fit rendre un décret pour que nous fussions entendus lundi. Dimanche au soir, nous lûmes aux Jacobins, savoir M. Loys, un discours sur l'état du département, et notamment sur la ville d'Arles, et M. Barbaroux, un mémoire à l'appui de la dénonciation de Marseille. L'un et l'autre firent beaucoup de sensation et furent plusieurs fois interrompus par des applaudissements. Nous avons paru hier lundi à l'Assemblée nationale ; les journaux vous instruiront de ce que nous avons dit, et vous en trouverez une esquisse dans la feuille du soir que nous vous envoyons. Nous disons une esquisse, parce que cette feuille ne rappelle pas les chefs de dénonciation contre le département, que nous avons cependant formellement énoncés.

Il faut que nous ayons fait quelque impression, puisque tout le côté noir s'est déchaîné à l'instant contre les municipalités et contre les sociétés populaires. M. Guadet, député de Bordeaux, un des premiers orateurs de l'Assemblée, a défendu la cause des municipalités et l'a fait triompher, si c'est un triomphe que d'avoir obtenu le renvoi de la pétition du conseil général de la commune au comité des pétitions, et l'ordre au ministre de rendre compte des départements du Midi.

Nous avons demandé douze mille fusils et non six mille fusils et six mille piques, par cette considération que nous ont fait faire les députés patriotes, que la loi ne reconnaissait que des gardes nationaux et non des piqueurs.

Les piques répandues à Paris au nombre de trente mille n'ont pas été fabriquées en vertu d'un décret, c'est le patriotisme qui les a mises dans les mains du peuple.

Messieurs, si vous voulez être libres, faites des souscriptions pour avoir des piques, armez le peuple de piques, car nous pouvons vous assurer que le moment n'est pas loin où les grands coups vont se porter, qui décideront de la liberté publique ou d'une éter-

[1] Toutes les lettres de la municipalité que nous reproduisons sont publiées sur les originaux mis à notre disposition. Elles portent toutes les signatures du maire et des officiers municipaux. Nous avons remarqué les noms qui suivent :

Mourraille, maire ; Corail, Robert, Gaillard, Vernet, Bernard, Bonsonvard, Barthelémy Benoît, Langlade, Guiraud, Nitard, Auguste Mossy, Boyer, Lieutaud, Bertrand, Pourcelli (?), Petri (?), etc. Larguier, substitut, etc.

nelle servitude. Jamais on ne nous parle ici que des impositions; nous vous en conjurons, veillez sur ce travail.

Une lettre qui nous a été écrite par l'accusateur public du département du Gard nous apprend que le bruit s'est répandu qu'on faisait marcher six mille hommes de troupe vers Marseille ; tenez-nous sur les avis, afin que nous puissions défendre notre patrie. Si nous vous avons peu écrit jusqu'à présent, c'est pour agir, c'est pour nous occuper entièrement de votre cause.

M. Pétion, avec lequel nous avons eu une conférence d'une heure, nous a promis de nous réunir avec les membres du comité des pétitions, et de donner à la cause de Marseille toute l'impulsion qui dépend de lui.

Signé : L. et B.

Paris, le 3 mars 1792.

Messieurs,

Les ouvrages que nous vous adressons seront notre excuse auprès de vous du long silence que nous avons gardé.

L'heure du départ du courrier, qui nous presse, ne nous permet pas de vous entretenir plus longtemps. Nous fermons le paquet et nous nous rendons de suite à l'Assemblée nationale, où l'on traite l'affaire d'Avignon. Nous n'avons rien négligé pour la faire réussir, parce que notre cause est liée à celle-là. La liberté est toujours menacée par ses ennemis. Les ministres sont des traîtres, ils préparent quelque explosion funeste du côté du Midi.

Veillez avec votre sagesse ordinaire sur Marseille, conseillez, alimentez l'énergie du peuple, c'est le peuple seul qui nous sauvera.

Signé : L. et B.

A deux heures.

En ce moment on vient de décréter que le district de Vaucluse est réuni au département des Bouches-du-Rhône, et celui de Carpentras, sous le nom de à la Drôme. On traite la question du rappel des troupes allemandes. Je crois que nous l'emporterons.

Marseille, 6 mars 1792, l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

Votre lettre du 21 février dernier, numérotée 2, nous est parvenue ces jours derniers; et nous avons lu dans les papiers publics ce qui y est dit relativement à vos premières démarches sur

la mission dont vous êtes chargés. Vous devez avoir reçu vous-mêmes actuellement notre lettre du 24 février dernier, par laquelle nous vous accusons la réception de la vôtre des 11 et 13 du même mois; et MM. les députés membres de la députation du département, en général, ainsi que MM. Granet et Blanc-Gilly, en particulier, vous auront communiqué sans doute, suivant notre recommandation, ce que nous leur avons écrit relativement aux dernières affaires essentielles qui nous ont occupés. Marseille est toujours tranquille, et il ne s'agit en ce moment que de voir les déterminations de l'Assemblée nationale sur cet objet. Il est inutile que nous rappellions à votre zèle l'intérêt que vous devez y prendre; nous le connaissons; vous avez notre confiance, et nous sommes sûrs qu'il ne dépendra pas de vous que les législateurs connaissent enfin la nécessité d'assurer la tranquillité dans les départements du Midi.

Vos observations sur la manière de présenter à l'Assemblée la dénonciation de la commune sont justes et conformes à notre vœu, et nous avons vu avec satisfaction que M. Condorcet, président, ait témoigné, comme il l'a fait, son attachement pour Marseille. M. Pétion nous a répondu d'une manière bien agréable à la lettre que vous lui avez remise de notre part, et nous ne pouvons trop vous recommander de lui faire connaître combien nous y avons été sensibles.

Le conseil général de la commune n'a point encore été assemblé depuis votre première lettre, et nous n'avons pas cru devoir le convoquer pour le seul objet de l'autorisation relative à la demande des fusils. Ce que vous nous dites d'ailleurs touchant la quantité bien plus considérable d'armes que vous avez demandée vous-mêmes semblerait devoir changer quelque chose aux formalités de cet objet. Vous voudrez bien nous indiquer s'il vous est nécessaire d'être autorisés par la commune pour terminer un objet aussi important; car nous sentons, comme vous, qu'il est plus instant que jamais d'armer les bras des citoyens qui veulent être libres, si nous voulons conserver la liberté. Il a été fait des souscriptions pour fabriquer des piques, et on s'est montré assez généreux depuis les derniers événements d'Aix.

L'objet des impositions dans notre commune va aussi bien que nous pouvons l'espérer dans les circonstances. Notre travail à cet égard n'a point de relâche, et le versement s'en fait au district d'une manière très-satisfaisante. N'oubliez pas d'en faire part à l'Assemblée nationale si vous en trouvez l'occasion.

Nous n'avons pas entendu parler de la marche des troupes de ligne que M. l'accusateur public du département du Gard vous a annoncé avoir été destinées pour Marseille; mais nous ne serions

pas surpris que le pouvoir exécutif voulût essayer d'en faire marcher. Quant à nous, nous serons bien vigilants à vous en donner connaissance; soyez actifs pour prendre sur cela des informations sûres dans les bureaux des ministres, si vous pouvez y pénétrer.

Nous concevons l'importance de vos occupations, et nous ne sommes pas surpris que vous n'ayez pas trop le temps de nous écrire; veuillez cependant profiter de tous les moments que vous aurez de reste pour satisfaire notre juste empressement, ainsi que celui de tous les citoyens qui vous ont donné leur confiance et qui nous demandent continuellement le résultat de nos opérations.

M. Fournier nous a communiqué l'article qui, dans le billet que vous lui avez écrit, est relatif à la démarche qu'on disait devoir être faite par le Roi à l'Assemblée nationale pour demander la destruction des clubs; il aura peut-être fait, ou on lui aura fait faire quelques réflexions plus mûres qui l'auront déterminé à n'en rien faire, car il paraît certain que cette destruction n'est pas une chose facile.

Nous vous prions de vouloir bien communiquer à MM. les députés du département l'article suivant, relativement aux derniers événements à Aix.

Nous sommes assurés que les peuples des différentes communes du département qui ont contribué au désarmement du régiment d'Ernest ont été indignés de la dernière prestation de serment de fidélité au Roi et au ci-devant comte d'Artois par ces militaires, sous prétexte que ce serment conventionnel avec leurs cantons n'avait pas été encore supprimé par l'Assemblée nationale, quoique le sieur d'Affry ait remplacé le sieur d'Artois.

Quant aux personnes de Marseille qui se sont transportées à Aix en cette occasion, elles peuvent avoir été entraînées par la mauvaise humeur à laquelle aura donné lieu l'espèce d'impunité où l'on a laissé ce régiment après les événements du mois d'octobre.

Nous craignons que la désorganisation du directoire du département n'apporte quelque retard à l'autorisation que nous avons demandée pour l'emploi des neuf cent mille livres accordées à Marseille par l'Assemblée nationale, cependant il est de toute nécessité que nous n'éprouvions plus d'obstacles pour payer des dettes aussi légitimes que celles de la commune. Nous demandons avec la plus grande instance que le directoire du district soit provisoirement autorisé lui-même à approuver cet emploi, ou que nous puissions payer les objets les plus pressants sans autre autorisation, sauf à produire les comptes et quittances justificatives comme de raison.

Un objet non moins important nous occupe, c'est celui du semestre échu pour les intérêts de l'emprunt à Gênes. MM. Verde et Straprello nous écrivent que les prêteurs en exigent le payement, et nous ne sommes en aucune manière à même de l'effectuer. Il est très-essentiel que vous obteniez de l'Assemblée nationale une prompte décision bien finale, tant pour les intérêts dont il s'agit, que pour le capital dont le payement en avait été affecté par un décret à la caisse de l'extraordinaire.

Nous vous saluons, Messieurs, bien cordialement.

Paris, 7 mars 1792.

Messieurs,

Dès que les nouvelles officielles du départ des Marseillais pour Aix furent parvenues à la députation du département des Bouches-du-Rhône, elle s'assembla et nous fit appeler à sa délibération. Il y fut arrêté que nous attendrions de plus amples détails, et que le lendemain, 4 mars, nous nous porterions chez le ministre de l'intérieur pour savoir s'il avait reçu quelque courrier pendant la nuit. Nous applaudîmes tous à la marche que la municipalité avait suivie; elle était dictée par la sagesse, et elle n'avait pas étouffé un élan de patriotisme que la triste position de notre département et de la France entière rendait bien nécessaire.

Le soir vers quatre heures, le 4 mars, le sieur Espariat reçut de son correspondant à Aix les détails les plus intéressants sur le désarmement du régiment suisse d'Ernest; il nous les communiqua le 5; à l'instant, la députation reçut un billet du ministre de l'intérieur qui engageait les députés à se porter chez lui. Nous y fûmes; le ministre nous dit qu'il n'avait reçu aucune lettre officielle. Il entendit avec un étonnement sans doute supposé la lecture de celle que M. Espariat avait reçue; il nous demanda quelles étaient les causes de ce mouvement, nous lui dîmes que c'était l'oppression exercée par la direction du département, sa haine contre Marseille évidemment manifestée par sa lettre au ministre de la guerre, du 4 janvier, et l'état de contre-révolution des villes d'Arles et d'Avignon, dont les patriotes marseillais avaient voulu prévenir l'explosion dangereuse. Le ministre observa alors que le directoire lui avait caché cet état de choses, et qu'il fallait qu'il fût composé d'administrateurs scélérats, si ce que nous lui disions était vrai. C'est le mot, lui dit M. Archier; et il fit l'exposé des attentats du directoire; chaque député ajoutait successivement des faits que nous appuyions de pièces justificatives. Le récit des outrages faits aux prisonniers d'Avignon parut le frapper; il nous montra une lettre confidentielle de M. Beauregard, l'un des commissaires civils d'Avi-

gnon, duquel, dit-il, il répondait. Enfin il finit par nous dire ces paroles remarquables, mais qu'il a trop facilement oubliées : « Le ministre de l'intérieur ne peut pas approuver la marche des Marseillais ; mais si l'état de contre-révolution est tel dans Avignon et dans Arles que vous venez de me l'énoncer, alors, comme citoyen, je dois dire *felix culpa*, c'est une faute heureuse. » Il fut enfin convenu que le ministre rendrait compte au Roi de ces événements, et que la députation, de son côté, en instruirait l'Assemblée nationale. Le soir du même jour, M. Barbaroux raconta aux Jacobins les nouvelles de Marseille ; il eut un mouvement de sensibilité qui produisit son effet, car il avait à peine achevé, que toute l'assemblée, toutes les tribunes étaient debout, manifestant leur enthousiasme pour les Marseillais ; tous jurèrent de les défendre jusqu'à la mort et d'intéresser à leur cause toutes les sociétés de l'Empire. M. Robespierre fut sublime ; il déclara que celui-là serait un traître, un infâme, qui dans le sein de l'Assemblée nationale parlerait contre Marseille. Il prouva que pour sauver la loi il fallait se mettre au-dessus de la loi, dans ces circonstances orageuses où le salut de la liberté est compromis. Jamais séance plus intéressante. Nous vous ferons passer le *logotachygraphe* des Jacobins, et là vous lirez tout ce qui a été dit sur les Marseillais.

Hier, 6 du courant, à onze heures du matin, comme nous nous occupions à vous écrire, nous sommes instruits que le ministre de l'intérieur allait se rendre à l'Assemblée nationale ; nous nous y transportâmes aussitôt. M. le président venait de recevoir un pli renfermant divers verbaux dressés par la municipalité d'Aix, le directoire du district et l'administration du département. On en fit la lecture ; nous vîmes avec douleur que des réquisitions avaient été faites à ces corps administratifs par les chefs de la troupe marseillaise, qui n'auraient jamais dû donner leur signature. Mais notre étonnement, notre douleur furent extrêmes lorsque nous apprîmes leur retour, parce que rien ne pouvait justifier leur départ, que leur marche vers Arles, ville évidemment révolutionnaire. M. Espariat devait prendre la parole, mais dans ce moment il se trouvait auprès du ministre de l'intérieur. Ce fut M. Archier qui parut à la tribune ; vous connaissez ses bonnes intentions, mais ayant la voix très-faible, il ne pouvait être entendu, et sur la motion d'un membre qui l'interrompit, on suspendit la discussion jusqu'après le rapport du ministre. Immédiatement après, le ministre de l'intérieur et celui de la guerre parurent dans l'Assemblée. Quelle fut notre surprise d'entendre le rapport du ministre de l'intérieur. Il n'y fut plus question des villes d'Arles et d'Avignon contre-révolutionnaires, mais des Marseillais rebelles. Il jeta les soupçons les plus noirs sur

le patriotisme dont on le disait animé. Il lut une fort longue lettre qu'il avait écrite dans la nuit aux directoires des départements de la Drôme, du Var, des Bouches-du-Rhône et du Gard, dans laquelle, tout en recommandant la douceur, la modération, il provoquait des mesures hostiles. Le ministre de la guerre annonça ensuite qu'il avait donné ordre pour qu'on réunît vingt-huit bataillons dans le département des Bouches-du-Rhône, dont quatorze de gardes nationales et deux régiments de hussards, lesquelles troupes seraient au commandement de Messieurs du Mui et Feinsac. Au reste, rien n'annonce dans son discours que ces troupes eussent l'ordre de se rendre à Marseille, mais seulement de couvrir Arles et Avignon. Personne ne prit la parole, parce que le ministre de la guerre ayant annoncé qu'il avait à entretenir l'Assemblée des objets les plus intéressants pour l'armée, on décréta de l'entendre. Cette affaire sera pourtant reprise, mais on veut voir, avant tout, quel sera le sort d'Arles et d'Avignon, et en attendant tous les députés patriotes suspendent leur détermination.

Une chose doit frapper dans toutes les intrigues ministérielles, c'est que depuis six mois le ministre de la guerre n'a pas trouvé un seul régiment pour dompter les contre-révolutionnaires arlésiens, attendu, disait-on, l'état des frontières, et qu'aujourd'hui on trouve en quelques heures vingt-huit bataillons et deux régiments d'hussards pour les envoyer contre les patriotes.

Nous prononcerons fortement toutes les vérités, dès que les esprits seront un peu moins frappés de la violation de la loi. Nous voulions paraître à la barre, mais les meilleurs députés nous ont fait observer que nous ne serions pas entendus ; et, en effet, pendant que M. Archier parlait, il s'élevait des voix dans la salle qui, disait-il, veut excuser une violation à la loi. Il faut, Messieurs, vous pénétrer de cette idée que l'Assemblée nationale est aux deux tiers mauvaise, très-mauvaise, plus mauvaise que l'ancien côté du clergé et de la noblesse, et que le petit nombre de patriotes qu'elle renferme, excellents par leurs principes, même par leurs talents, manquent de tactique et ne s'entendent pas entre eux, d'où il résulte que les succès du patriotisme ici ne sont pas obtenus, mais arrachés avec toute la difficulté possible. Notre seule espérance est dans le décret sur Arles. Si nous l'emportons à cet égard, tout ira bien, sinon, non ; et voilà pourquoi, Messieurs, vous ne devez pas cesser un moment d'entretenir le courage et le patriotisme du peuple ; encore une fois, nous vous disons que le peuple seul nous sauvegarde.

Pour nous, Messieurs, réfléchissant sur l'état de Marseille et les événements inévitables qui naîtront de l'impulsion des choses, nous